

Bordeaux, le 15 septembre 2022

MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

Pollution atmosphérique -----

Procédure d'ALERTE

Au regard des informations transmises par ATMO Nouvelle Aquitaine concernant la pollution atmosphérique aux particules fines (PM10), **la préfète a décidé le septembre 2022 de déclencher la procédure d'alerte du dispositif de gestion des épisodes de pollution.**

Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la GIRONDE jusqu'à la fin de l'épisode.

Tendance/évolution prévue :

Le feu de forêt déclaré lundi 12 septembre après-midi sur la commune de Saumos dans le Médoc (Gironde) est toujours actif. Le feu provoque des panaches de fumées qui se déplacent parfois sur de nombreux kilomètres selon la direction des vents. Pour les journées d'aujourd'hui (15/09) et demain (16/09), les vents prévus par Météo France sont de secteur Nord et Nord-Ouest, de force relativement faible. Les départements de la Gironde et des Landes se situent sous les panaches du feu de Saumos.

La préfète diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour l'ensemble de la population.

Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site :

<http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

<p>Populations vulnérables :</p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>et</p> <p>Populations sensibles :</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté le cas échéant ; - évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ; - privilégiez les activités modérées
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche), dont les compétitions.

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO Nouvelle Aquitaine :

<http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur les sites internet :

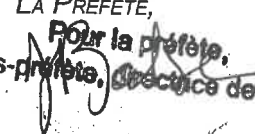
- du ministère chargé de la santé :
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/se-protger-en-cas-de-pic-de-pollution-de-l-air>
- de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :
- <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-de-lair-un-enjeu-pour-notre-sante>

Pour en savoir plus : consultez le site internet : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Contact :

Pour en savoir plus sur :

- les niveaux de pollution : ATMO Nouvelle Aquitaine – 09 84 200 100
- la procédure d'alerte : Préfecture de la Gironde : CRPSIC Forum

LA PRÉFÈTE,
 Pour la préfète,
 La sous-préfète, Directrice de cabinet,

 Delphine Balsa